



Luxembourg, le 26 OCT. 2016

Département de l'environnement

Administration communale de
Mondorf-les-Bains
B.P. 55

L-5601 Mondorf-les-Bains

N/Réf : 87.274/CL

Dossier suivi par : Christian Lahure

Tél. : 247 86819

E-mail : christian.lahure@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (article 6.3.)

Modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Mondorf-les-Bains concernant des terrains sis à Mondorf-les-Bains au lieu-dit « Hinter der Kirch »

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 14 octobre 2016 dans le contexte du dossier émarginé.

Après analyse des documents soumis et conformément aux conclusions de mon avis du 26 février 2016 concernant la 1^{ère} partie du rapport environnemental dans le cadre de la refonte de votre Plan d'aménagement général, je vous informe que je partage l'appréciation du bureau d'études comme quoi des incidences négatives dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement sont prévisibles à travers la mise en œuvre du projet et que partant celui-ci devra être soumis à une appréciation approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales.

Il en est de même des enjeux environnementaux identifiés.

Alors que l'évaluation « UEP » soumise est déjà très poussée en raison des différentes études réalisées notamment dans le contexte de la diversité biologique à la suite des réunions que vous aviez eues avec mes collaborateurs, il n'apparaît plus comme indiqué de pousser davantage les travaux d'investigation sur le terrain. Le rapport environnemental devra toutefois comporter un commentaire du bureau-expert en matière chiroptérologique par rapport aux incidences de l'urbanisation selon le schéma directeur soumis sur la qualité et la fonctionnalité du corridor de vol qui traverse le site du Nord au Sud et dont une intégration dans le PAP est

envisagée. Une actualisation du bilan écologique est indiquée, bilan qui intégrera les compensations nécessaires pour la destruction des habitats de chasse du Milan royal et du Milan noir. Le statut de protection devra être confirmé par une prise de position circonstanciée de la part de la Centrale Ornithologique.

S'agissant de l'enjeu de la protection du paysage, les mesures à proposer ne devront pas se limiter à des mesures intégratives classiques, mais comporter un maillage d'initiatives s'étendant sur l'ensemble de l'enceinte du complexe (p.ex. réduction de la surface scellée, transition fluide entre surfaces minérales et végétales, l'écoulement des eaux superficielles dans des fossés ouverts, plantations d'essences indigènes, aménagement de certaines surfaces en substrat maigre, parking écologique, gestion extensive...). Afin de permettre le développement d'arbres d'une certaine envergure dans le domaine public, notamment le long des rues de desserte, une variabilité au niveau des reculs latéraux entre les surfaces constructibles des différents lots devrait être recherchée.

Une visualisation ad hoc devra démontrer que les gabarits des futures constructions ne dépasseront pas la ligne de crête située au Nord du projet. Le rapport environnemental comportera des propositions de coupes-types visualisant une implantation judicieuse des futures constructions dans le terrain naturel en pente. Ceci afin d'éviter un maximum de mouvements de terres tant au niveau des constructions proprement dites qu'au niveau des aménagements extérieurs prévisibles. Au niveau de l'architecture des typologies fines et allongées devraient être privilégiées.

Les conclusions du rapport environnemental rédigé pour les besoins de la présente seront, le cas échéant, coordonnées avec celles développées dans le cadre de la refonte du PAP.

Je vous prie de noter que la présente ne préjuge pas des remarques à formuler par les autres autorités compétentes qui auront été saisies du présent dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement



Camille Gira
Secrétaire d'Etat